



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 31/01/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Travaux de maçonnerie
Échafaudage au droit du n° 3

Surface occupée : 5 m² du 01/02/2025 au 28/02/2025, Occupations de places par véhicule – sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 1

stationnement

Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

9 AVENUE VICTOR HUGO

travaux aménagement intérieur

du 03/02/2025 au 07/02/2025, réservation de stationnement pour travaux aménagement intérieur

Détail de la réservation : 1 place réservée - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre de places réservées : 1

stationnement

Secteur Centre / Le Port

AVENUE VICTOR HUGO

7 AVENUE VICTOR HUGO

du 03/02/2025 au 14/02/2025, réservation de stationnement au droit du n° 7

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre de places réservées : 1

stationnement

Secteur Nord / Gare

RUE DU CAPITAINE LABORDETTE

10 RUE DU CAPITAINE LABORDETTE

du 04/02/2025 au 06/02/2025, réservation de stationnement travaux de remplacement de volets

Détail de la réservation : - sur stationnement payant ou réglementé – avec prestations municipales

Nombre de places réservées : 1

Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
RUE DE LA SALLE D'ASILE

En raison de l'organisation d'un procès, À compter du 24/02/2025 et jusqu'au 20/06/2025, le stationnement des véhicules est interdit sur le parking conformément au plan ci-joint.
Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

STATIONNEMENT
Secteur Ouest
RUE JEAN ET YVES TEXIER-LAHOULLE

À compter du 24/02/2025 et jusqu'au 26/02/2025, le stationnement des véhicules est interdit au droit du n° 65.
Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux sera interdit. Ceux-ci seront déviés sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
RUE DES ORFEVRES

Travaux de ravalement
du 15/02/2025 au 28/02/2025, mise en place d'un échafaudage au droit du n° 8 occupation du domaine public
Surface occupée : 8 m²
du 15/02/2025 au 28/02/2025, stationnement d'un véhicule au droit du n° 8 occupation du domaine public
Surface occupée : 8 m²